

Assurance Vie universelle

Une protection permanente qui peut évoluer avec vous

L'assurance Vie universelle de la Canada-Vie^{MC} est une assurance-vie souple et abordable qui offre une protection pendant toute la vie.

L'assurance Vie universelle vous donne la possibilité de verser des sommes supplémentaires dans votre police, où les fonds peuvent croître à l'abri de l'impôt tant qu'ils demeurent dans la police. Cet argent peut servir à répondre à vos besoins advenant des changements à votre mode de vie, ou à constituer un legs plus important pour vos héritiers. Vous pourrez également réduire les versements si vous avez besoin d'affecter vos liquidités ailleurs ou les augmenter pour accélérer la croissance.



Options :

- Choisissez le montant de prime désiré, en tenant compte des primes minimale et maximale stipulées dans votre contrat
- Gérez les frais liés au coût de l'assurance au moyen des cinq options de coût de l'assurance :
 - Coût de l'assurance à période déterminée de versement
 - Période de 10 ans
 - Période de 15 ans
 - Période de 20 ans
 - Coût de l'assurance croissant annuellement jusqu'à 85 ans
 - Coût de l'assurance uniforme
- Choisissez le type d'options de Dépôts à intérêt qui correspond aux objectifs de risque et de rendement de votre profil
- Choisissez le type de protection (prestation de décès) qui vous convient
 - Prestation de décès uniforme
 - Prestation de décès Protection plus (prestation de décès croissante)
- Personnalisez votre protection en y ajoutant des garanties et des avenants
- Assurez plus d'une personne grâce à la protection conjointe

Souplesse :

Rajustez votre police en :

- Modifiant la protection
- Augmentant la protection
- Ajoutant des garanties et des avenants
- Changeant l'option du coût de l'assurance
- Accédant à la valeur du compte de votre police au moyen de retraits ou d'avances sur police ou en ayant recours à l'effet de levier auprès d'un établissement de crédit tiers
- Échangeant une police conjointe payable au premier décès contre deux polices d'assurance-vie sur une tête
- Passant d'une police conjointe payable au premier décès à une police conjointe payable au dernier décès

Quelle que soit la façon de voir les choses, l'assurance Vie universelle de la Canada-Vie constitue un élément précieux de votre programme financier.

Votre conseiller peut vous aider à réexaminer vos besoins de protection sur une base régulière afin que votre police continue de correspondre à votre situation et à vos objectifs à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance Vie universelle, veuillez communiquer avec votre conseiller.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine. Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première compagnie d'assurance-vie canadienne.

La Canada-Vie a reçu de très fortes cotes en ce qui a trait à sa capacité d'effectuer des règlements et à sa solidité financière de la part des principales agences de notation*. Pour obtenir des renseignements à jour sur les cotes attribuées à la Canada-Vie et sur sa santé financière, visitez notre site Web à canadavie.com.

* Selon les cotes attribuées par A.M. Best Company, Dominion Bond Rating Service, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Ratings Services à la date de publication.

Cette brochure contient des renseignements généraux uniquement. Dans le cas de situations particulières, veuillez consulter votre police.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Ensemble, on va plus loin^{MC}